

Ville de Narbonne
 DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département
 DE L'AUDE

Le 20 juin 2019, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, par convocation en date du vendredi 14 juin 2019

Sous la présidence de **M. Didier MOULY**

Présents :

M. Didier MOULY, M. Bertrand MALQUIER, Mme Emma BELLOTTI-LASCOMBES, Mme Evelyne RAPINAT, M. Jean-Paul CESAR, Mme Sylvie ALAUX, Mme Yamina ABED, M. Eric PARRA, M. Jacques PAIRO, M. Alain VICO, M. Guy CLERGUE, M. Robert DEJEAN, M. Jean-Claude JULES, M. Jean-Pierre COURREGES, M. Serge FUSTER, Mme Dominique MARTIN-LAVAL, Mme Sandrine MONTAGNE, Mme Gaëlle PAVAN, M. Vincenzo GIARDINA, M. Jacques ADRADOS, M. Jacques BASCOU, M. Marc ORTIZ, Mme Sabine FLAUTRE, Mme Isabelle HERPE, M. Nicolas SAINTE-CLUQUE, Mme Sabine PEYROUZEL, Mme Corinne AMOROS, Monsieur Patrick BARDY, M. Christian LOUMAGNE, Mme Marie-Noëlle GARBAY, Mme Anne-Marie BRETTE

Absents ayant donné procuration :

M. Yves PENET, M. Xavier BELART, M. Jean-Michel ALVAREZ, Mme Cyrielle BOUISSET, Mme Ophélie LE BERRE, Mme Hélène SANDRAGNÉ, M. Tristan LAMY, Mme Catherine BOSSIS

Absents :

Mme Caroline OLIVAS-GUISSET, Mme Zohra TEGGOUR, Mme Agnès PUYBAREAU, Mme Rabiye MONTÖR, Mme Julie RIPERT, M. Jean-Marc PEREA

Secrétaire de séance élu selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Mme Evelyne RAPINAT

**OBJET : ESPACE PUBLIC - APPROBATION DU PLAN DE PREVENTION DU
 BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE) DE LA VILLE DE
 NARBONNE**

Guy CLERGUE expose :

Suite aux Cartes Stratégiques du Bruit publiées en 2018 par la Préfecture de l'Aude, la commune de Narbonne a élaboré en 2019, son Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) concernant les voies qui lui incombent.

Ce PPBE présente les espaces confrontés à un niveau sonore important et les sources de bruit qui en sont responsables. Il présente également les actions réalisées, en cours ou prévues par la Commune de Narbonne et ses partenaires et qui concourent à améliorer la situation au regard du bruit.

Un projet de PPBE a été mis à disposition du public aux services techniques de la ville du 1er avril au 1er juin 2019.

Le PPBE a vocation à être réexaminé et actualisé tous les cinq ans. Il constitue donc à ce stade un premier référentiel qui sera affiné lors des futures actualisations.

Vu la Directive Européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement,

Vu le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L.572-1 à L.572-11 et R.572-1 à R.572-11 transposant cette directive, et ses articles L.571-10 et R.571-32 à R.571-43, relatifs au classement des infrastructures de transports terrestres,

Vu l'arrêté interministériel du 4 avril 2006, relatif à l'établissement des cartes de de bruit et des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement,

Vu l'avis en date du 15 mars 2019 dans la presse locale faisant état de la mise à la consultation du public,

Vu la consultation du public réalisée entre le 1er avril et le 1er juin 2019.

Vu l'avis de la Commission de l'Urbanisme, du Cadre de vie et de la Solidarité, je vous propose :

- d'approuver le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Narbonne
- de charger Monsieur le Maire ou son représentant légal dûment désigné d'exécuter la présente délibération, de transmettre le PPBE et ses résumés à la Préfecture et de signer tout document de type administratif, technique ou financier relatif à ce dossier.

Le conseil adopte à l'unanimité

Acte certifié exécutoire par

Publication le: 25 JUIN 2019

Réception par la sous-préfecture
de Narbonne le: 25 JUIN 2019

(et transmission prévue par les textes)

Pour le Maire de Narbonne
et par délégation,

Emille NICOLAS,

Chef du service des Affaires Juridiques



M. Le Maire
Me Didier MOULY

